

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 SG 1031** Réaménagement du quartier des Halles (1<sup>er</sup>) – Désignation des représentants de la Maire de Paris à la commission de règlement amiable des Halles.

**Mme Olivia POLSKI et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 SG 63, en date des 29 et 30 mars 2010, instituant une commission de règlement amiable pour l'indemnisation des entreprises situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement du quartier des Halles (1<sup>er</sup>)

Vu l'article 4 de la délibération précitée désignant les représentants du Maire de Paris à la commission de règlement amiable ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de désigner ses représentants à la commission de règlement amiable des Halles ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, en date du 2 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 12 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 5 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission, et M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Madame Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes, Madame Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, et Monsieur Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité sont désignés comme représentants de la Maire de Paris à la commission de règlement amiable des Halles.